



Protocole inscription rentrée 2026/2027

Pour les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs :

- Remplir le dossier de renouvellement
- Fournir l'attestation d'assurance pour l'année 2026/2027
- Fournir l'avis d'imposition 2025

Les droits seront réouverts pour la rentrée une fois tous les documents reçus par mail. Vous pourrez après cela procéder aux inscriptions en ligne sur le portail.

Les inscriptions seront validées du 8 au 27 juillet et à partir du mercredi 26 août.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas encore l'accueil de loisirs :

- Remplir le dossier d'inscription unique et pièces complémentaires
- Fournir l'attestation d'assurance 2026/2027
- Fournir l'avis d'imposition 2025
- Fournir la photocopie des vaccins à jour

Tous les documents doivent être renvoyé à l'adresse suivante :

contact.lesgarrigues@dso.ifac.asso.fr

Une fois votre dossier enregistré, vous recevrez un mail avec lien d'activation pour votre portail famille. Vous pourrez par la suite effectuer vos inscriptions.